

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2013-3536 du 17 juin 2013 portant modification de la décision n° 2012-1303
du 4 mai 2012 portant délégation de signature**

NOR : DEVD1315574S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 12 avril 2012 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III ;
Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 289 ;
Vu la décision n° 2009-1629 modifiée du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2012-1302 du 4 mai 2012 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires ;
Vu la décision n° 2012-1303 du 4 mai 2012 modifiée portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

Les paragraphes III, V et X de l'article 23 de la décision n° 2012-1303 du 4 mai 2012 susvisée sont ainsi rédigés, à compter du 17 juin 2013 :

« III. – M. François LALAURETTE, directeur de la production, au titre de la direction de la production, de la direction de la prévision et de la direction de la climatologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique ANDRE, directeur adjoint de la production ;

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. François LALAURETTE et Dominique ANDRE, M. Jean-Marie CARRIERE, directeur de la prévision, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Cyrille HONORE, directeur adjoint opérations de la direction de la prévision ;

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. François LALAURETTE et Dominique ANDRE, M. Philippe DANDIN, directeur de la climatologie. »

« V. – M. Didier REBOUX, directeur de l'École nationale de la météorologie par intérim. »

« X. – Mme Françoise MARCHE, directrice de la direction interrégionale Sud-Est. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 17 juin 2013.

Le président-directeur général,
F. JACO